FLASH CE SUD OUEST
23 & 24 JANVIER 2019

Après deux suspensions de séance en novembre et décembre, le CE Régional du Sud-Ouest s'est de nouveau tenu. Non pas que tous les problèmes aient été résolus (voir nos communications nationales) mais bien parce que l'actualité est là, l'évolution du réseau continue et nous pensons aux salariés qui attendent…

Outre quelques brèves, sont donc au programme la création d'une agence pro à Mérignac Chemin Long, un pôle pro à Bordeaux Grand Théâtre, des hubs à Montauban, Mérignac, Bordeaux, Bayonne et, hélas, une fermeture, celle de l'agence de Poitiers Notre Dame.

Enfin, un focus sur le rôle du référent du Hub (agence sans DIA).

BRÈVES

Le nouvel outil du planning des CRC/CRG/CMR est en place en région Occitanie, il le sera prochainement en Nouvelle aquitaine…

La panne informatique du mardi 8 janvier, le « mardi noir », a provoqué une inactivité commerciale de 6 heures et a généré de nombreuses réclamations et doléances par la suite. Nous demandons à la DRSO de remonter à BDDF notre souhait de neutraliser une journée dans MOTIV.

Wait and see…

Malgré des taux peu concurrentiels, il existe un vrai malaise sur la filière CPI/CSI et notamment (pas que) dans le domaine de la prescription.

Nous estimons les effectifs insuffisants et nous avons ainsi posé le problème. Il nous est répondu que la décision a été d'actionner NCI.

Nous prenons acte mais ne nous contentons pas de cette réponse.

Une expertise va être demandée par le CHSCT.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU

La création d'une agence pro à Mérignac Chemin Long verra le jour à compter de fin mai, avec 1 DIA et 3 CAP. Cette équipe gèrera les pros des agences de Mérignac, Chemin Long (transférés à Mérignac depuis plusieurs mois) et Capeyron. Simultanément à cette opération, **un Hub sera créé entre Mérignac et Capeyron** qui perdra donc son DIA. Au global et en termes d'effectifs : +1. Toutefois, nous avons rétorqué que 3 postes avaient récemment été supprimés (DIA Chemin Long, CAP et CP Mérignac), mettant ainsi à mal les conditions de travail des autres salariés de ces deux sites…

Le pôle pro de Bordeaux Grand Théâtre comprendra une REA (Responsable d'Equipe Agence, ex DIA Chapeau Rouge) et 9 CAP (5 Grand Théâtre et 3 Chapeau rouge + 1 ETP). In fine, le DIA de Grand Théâtre se verra confier **le Hub de ces deux sièges.** Là aussi, notons que des postes avaient été supprimés ces dernières années avec les difficultés que cela induit (30,9 charges de travail ETP recensées à ce jour pour la présence de 27,5 ETP !).

Le Hub de Bayonne Liberté et Bayonne Foch va impliquer la suppression du poste de DIA de Foch. A la vue du dossier, cela permettra de mettre en corrélation les charges de travail et les ETP, soit 13,1 ETP !!! Nous doutons fort que les salariés de ces deux sièges vivaient jusque là dans le confort, loin de là…il faudra vraiment qu'un jour BDDF nous explique son calcul des charges de travail. Mais chut....nous ne sommes pas dupes et c'est pour cela que nous réclamons et avons obtenu des « états généraux » sur le sujet (voir communication Directeur des Ressources sur la qualité de vie au travail).

Le Hub du « Quercy » réunira les deux agences de Montauban, ceci à iso-effectif (arbitrage d'un poste de DIA à Montauban avenue de Paris par un poste de CAP). Nous sommes perplexes quant au bienfait de ce projet. L'agence de l'avenue de Paris dégage un beau PNB et un confortable RNAI. Est-il alors nécessaire de changer une équipe qui gagne ?

ÉCHANGER, AGIR, NÉGOCIER

www.cfdt.bnpparibas.com
cfdt.irp.drso@bnpparibas.com

BRÈVES (Suite)

Malgré la réaffirmation du pacte social chez BNPP, l'annonce de la création des Centres de Services puis les conséquences de MIF2 ont provoqué un climat anxyogène principalement dans la population des CC.

A notre question sur la possibilité que des CC puissent être certifiés MIF2, la réponse négative a fusé.

Très dommageable pour les CC qui espèrent ne pas s'éterniser dans cette fonction et évoluer sur le poste de CP.

Quoi qu'il en soit, le président du CE a tenu à confirmer que la création des centres de services, pour lesquels une communication est attendue, se ferait dans le respect des intérêts des salariés ne souhaitant pas rejoindre la plate-forme qui se situera à Mérignac.

Ainsi, la totalité ou une partie du temps de travail d'un salarié en agence pourra être dédiée au centre de services, donc en délocalisé.

Soyez donc rassurés, le travail viendra à vous et rien ni personne ne vous obligera à rallier Bordeaux.

Poitiers Notre Dame sera fermée en fin d'année. Certes, la proximité de Poitiers Hôtel de Ville est avérée (500m)…mais des travaux y ont été réalisés en 2017, le PNB et le RNAI sont bons, le quartier est dynamique, commerçant, historique, l'agence est ainsi idéalement placée, bien constituée (presque pas assez puisque 4 ETP pour 4,6 charges ETP). Mais pourquoi donc, quitte à repenser le dispositif du centre de Poitiers, ne pas créer un Hub ? Pro ou Haut de gamme, peu importe. Nous aurions apprécié que la toute nouvelle direction de ce périmètre prenne un temps de réflexion avant de valider le projet initié par la Région.

MISSIONS DES REFERENTS AU SEIN DU HUB (+ incidences sur DIA)

En sus des dossiers présentés plus haut, les agences DUO suivantes passeront en Hub : Biscarrosse et Parentis - Mimizan et Labouheyre - Biganos et Salles-Fronton et Bruguière - Castillon-la-Bataille et Sainte-Foy-la-Grande - Bordeaux Barrière de Bègles et Bègles Hôtel de Ville - Cognac et Jarnac - La Rochelle et La Rochelle Marché - Brive et Brive Hôtel de Ville - Langon et Cadillac - Rodez et Rodez centre-ville - Marmande, Tonneins et Casteljaloux.

Pour un DIA dont le poste serait supprimé voici les modalités :

Si le montant métier du nouveau poste du collaborateur est inférieur à celui du poste « supprimé », une prime spécifique temporaire viendra compenser cette différence.

Cette prime temporaire est versée pendant toute la durée du nouveau poste, sous la forme d'une prime de spécialité et doit être préalablement autorisée par la RH Gestion Collective.

N'hésitez pas lors de l'entretien RH à demander si vous bénéficierez bien de ces dispositions et à le faire reprendre sur le MC13.

Pour chaque Hub (agence sans dia) :

- un référent sera nommé et suivra une formation spécifique.
- une prime annuelle maximum de 600 euros sera prévue pour le référent et basée sur 5 items :
- le référent sera le recours agence pour les réclamations et incivilités.
- il servira de référence aux autres collaborateurs.
- il aura un rôle de communication avec le DIA du Hub.
- il sera le garant du fonctionnement opérationnel du point de vente (sécurité, problèmes techniques ..).
- il aura pour mission de créer un lien de proximité avec les clients et institutionnels locaux.

La prime annuelle (versée par quadrimestre) est calculée comme suit :

si conforme aux attentes, 40 euros par item, si inférieur aux attentes, 20 euros, si non implication, 0.

La direction s'est engagée à recevoir, avant le prochain CER de fin février, tous les DIA et collègues pressentis pour être référents, l'équipe de Poitiers Notre Dame ainsi que tous ceux concernés par ces modifications de format...

ÉCHANGER, AGIR, NÉGOCIER

www.cfdt.bnpparibas.com
cfdt.irp.drso@bnpparibas.com